



L'écho brétillien Janvier 2022

Meilleurs vœux 2022



Il n'est point de **bonheur** sans **liberté**,
ni de **liberté** sans **courage**.
Périclès

LA CGT
VOUS SOUHAITE
+ DE LIBERTÉ,
+ D'ÉGALITÉ,
+ DE FRATERNITÉ ET
+ DE CONQUÊTES

BONNE ANNÉE

2022

DEMANDER SA RETRAITE PAR INTERNET

Comment demander votre retraite ?

Si vous effectuez votre demande en ligne (sur le site de la caisse où vous avez été affilié en dernier ou sur le site info-retraite.fr), il suffit de faire une demande pour les deux régimes. Vous n'aurez qu'un seul dossier à remplir, les pièces fournies étant utilisées par chacun. En revanche, si vous procédez par courrier, vous devrez adresser un dossier (formulaire + pièces justificatives) à chaque caisse de base et complémentaire.

Les informations sur vos droits à la retraite sont disponibles sur votre compte retraite sur le site info-retraite.fr. Avant de demander votre retraite, vous pouvez les consulter surtout quand vous avez cotisé à plusieurs régimes. Pour cela, je vous conseille d'utiliser **France-Connect** pour vous connecter à votre espace personnel.

Pour les personnes qui ont travaillé dans le privé puis dans la fonction publique d'État comme beaucoup d'entre-vous, demander en **priorité** votre retraite 6 mois avant votre départ, ou 9 mois si carrière longue, en allant sur le site <https://www.lassuranceretraite.fr>. L'opération se déroule en 6 étapes :

1 Situation personnelle

2 Informations sur le départ

3 Allocations et prestations

4 Données bancaires et fiscales

5 Justificatifs

6 Récapitulatif

Les champs avec un astérisque (*) sont obligatoires.

Mon identité

Civilité* Monsieur Madame

Numéro de sécurité sociale* []

Nom de naissance* []

Justificatifs à joindre en fin de demande

Voici la liste des justificatifs demandés une seule fois :

- Acte de mariage
- Avant dernier avis d'impôt sur le revenu
- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Copie intégrale du livret de famille (enfants)
- Un RIB ou RICE

Un récapitulatif vous est transmis pour vérification.

Dans un second, temps vous allez sur le site <https://ensap.gouv.fr/> pour demander votre retraite d'agent public. Vous devrez compléter ce document et le transmettre au service du personnel.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Demande de retraite de l'État

Demande de radiation des cadres

Identité

Nom et prénom	HELLEUX PATRICK
Nom Usage	HELLEUX
Date de naissance	06/04/1958
N° sécurité sociale	1580435115018

Vous recevrez votre arrêté portant sur votre admission à la retraite :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Insee
Mesurer pour comprendre

Destinataires :
L'agent s/c FRHIL DR35
Dossier individuel
DRFIP
DG76 - DPDSGRH
DG57 - GAP AT
MGEP1

N° A2020 066907

Arrêté

portant admission à la retraite

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 modifiée portant réforme des retraites ;

Vu le décret n° 2011-754 du 28 juin 2011 portant relèvement des bornes d'âge de la retraite des fonctionnaires, des militaires et des ouvriers des établissements industriels de l'État ;

Vu la demande de l'intéressé ;

Arrête

Article 1
Monsieur HELLEUX Patrick, Contrôleur principal de l'Insee, échelon 9 (IB 660 - IM 551), en fonction à la Direction régionale de Bretagne, est radié des cadres et admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 01/06/2021.

Article 2
L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.
La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Quelque soit la caisse de retraite, toutes utilisent votre adresse mel pour correspondre (document manquant, évolution de votre dossier etc ...). Elle vous invite à vous rendre sur l'espace personnel correspondant.

Les montants bruts versés vous sont transmis dans les 2 derniers mois avant votre retraite avec le **TITRE DE PENSION** qui vous sera demandé par votre mutuelle. Ce document comporte le nombre de trimestres retenus.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité
Direction générale des Finances publiques
SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT

FINANCES PUBLIQUES

TITRE DE PENSION

Aucun duplicata ne sera délivré - adressez une photocopie aux organismes demandeurs

CERTIFICAT D'INSCRIPTION DE LA PENSION CIVILE DE RETRAITE

Numero de pension : B 21 021382 J
ARRETE DU 12 04 2021
HELLEUX
PATRICK PASCAL
NE LE 06 04 1958 A FOUGERES (ILLE ET VILAINE) NIR : 1 58 04 35 115 018 34

ADMINISTRATION : ECONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE
ANNÉE D'OUVERTURE DU DROIT : 2020 N° DE DOSSIER : F02020104078

Concernant la **Retraite Additionnelle** de la **Fonction Publique**, un titre de prestation vous sera adressé. Il énumère le nombre de points acquis et sa valeur à la date de la prestation.

L'Aspa en quelques chiffres

Elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse.

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (**Aspa**) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources et vivant en France. Elle est versée par votre caisse de retraite (Carsat, MSA, ...). Son montant dépend notamment de votre situation familiale (vie de couple ou non).

Elle est ouverte à toute personne âgée d'au moins **65 ans** dont les ressources annuelles, allocation comprise, sont inférieures à 10 838,40 € pour une personne seule (soit **906,81 €** par mois), et à 16 826,64 € pour un couple (soit **1 407,82 €** par mois).

Une partie de l'Aspa peut être récupérée au moment de la succession. Cela peut s'effectuer sur la partie de la succession nette supérieure à **39 000 euros**.

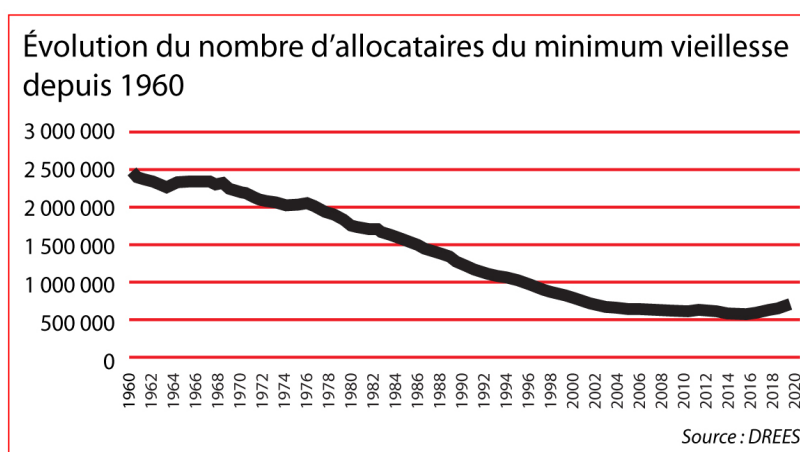
il y a un maximum récupérable, qui évolue tous les ans.

- **7 324,82 €** par an en 2020 pour une personne seule

- **9 799,48 €** par an en 2020 pour un couple de bénéficiaires.

Fin 2020, **635 300 personnes** perçoivent l'allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), soit 33 650 allocataires de plus qu'en 2019 (+5,6 %).

Le nombre de personnes éligibles au dispositif a en effet de nouveau augmenté suite au plan de revalorisation du minimum vieillesse, de 100 € en tout pour une personne seule, dans le cadre de la loi du financement de la Sécurité sociale pour 2018. Après une première revalorisation en avril 2018, et une deuxième en janvier 2019, la troisième revalorisation prévue a eu lieu en janvier 2020. Un constat : la revalorisation de l'Aspa entraîne mécaniquement plus de personnes éligibles. Le pouvoir d'achat des retraités stagne depuis quelques années suite aux réformes successives.





Communiqué des organisations d'Ille-et-Vilaine CGT, FO, FSU, Solidaires, Union Pirate, Solidaires étudiant-es et FSE :

AUGMENTER LES SALAIRES, RETRAITES ET MINIMA SOCIAUX : C'EST POSSIBLE, C'EST URGENT !

Personne ne peut ignorer le contexte social et économique, les augmentations des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et finalement du coût de la vie pour toutes et tous, jeunes, actifs, demandeurs d'emploi et retraités, en lien avec une crise sanitaire à laquelle le gouvernement apporte des réponses inadaptées et autoritaristes.

Personne n'ignore que seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public, alors que les dividendes versés aux actionnaires ne cessent de battre des records indécents.

Si dans certains secteurs et entreprises des mobilisations et des négociations ont permis d'obtenir des revalorisations de salaires, trop souvent encore les négociations sont au point mort ou les propositions des employeurs loin du compte.

Les organisations d'Ille-et-Vilaine CGT, FO, FSU, Solidaires, Union Pirate, Solidaires étudiant-es et FSE ne peuvent s'en satisfaire et n'entendent pas en rester là !

Sans augmentation significative du point d'indice et du Smic il n'y aura aucune avancée pour les salarié-es dont les minima de branches sont actuellement en dessous du salaire de base minimum.

Les organisations d'Ille-et-Vilaine CGT, FO, FSU, Solidaires, Union Pirate, Solidaires étudiant-es et FSE contestent dans le même temps que le gouvernement ait maintenu sa réforme de l'assurance chômage qui aura pour conséquence d'enfermer de trop nombreux-ses salarié-es dans des emplois à faible salaire, à temps partiel ou en CDD.

Les retraité-es très massivement mobilisé-es attendent toujours une réponse pour une augmentation immédiate de leur pension, retraite de base et retraite complémentaire, dont les dernières revalorisations ont été plafonnées à un niveau très inférieur à l'inflation.

La jeunesse confrontée à une grande précarité de vie et de travail, à la pauvreté accentuée par la crise sanitaire, économique et sociale doit obtenir une réponse à l'encontre des réformes libérales, de l'éducation, de la formation, de l'assurance chômage décidées par le gouvernement.

Les organisations d'Ille-et-Vilaine CGT, FO, FSU, Solidaires, Union Pirate, Solidaires étudiant-es et FSE soutiennent les actions et mobilisations organisées dans la période pour exiger des augmentations de salaires et défendre les emplois et conditions de travail (dans les transports, le médico-social, etc.). Elles soutiennent notamment les personnels de la santé, l'action sociale et le médico-social qui seront en grève et manifestation le 11 janvier pour des moyens et des augmentations de salaires.

Dans l'unité, elles appellent à une mobilisation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi le jeudi 27 janvier 2022.

Il est urgent et indispensable d'agir toutes et tous ensemble par la grève et les manifestations pour l'augmentation immédiate de tous les salaires du secteur privé et de la fonction publique, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi, ainsi que d'améliorer les pensions des retraité-es.





27 janvier 2022 Toutes et tous en grève et manifestation

RENNES:manifestation 11h00 espl. Charles de Gaulle

FOUGERES:rassemblement 17h00 pl. Aristide Briand

Les RDV des autres localités seront décidés par les UL prochainement

La nouvelle est tombée le 31 décembre. L'indice boursier parisien a enregistré en 2021, une hausse de 29% sur l'année. Du jamais vu depuis plus de vingt ans. Si toutes les places boursières mondiales sont euphoriques, c'est l'indice tricolore qui affiche les meilleurs résultats.

La confiance retrouvée des actionnaires s'explique avant tout par le déblocage des milliards d'aides publiques.

En 2020, au cœur de la pandémie, 100 % des sociétés du CAC 40 avaient bénéficié des aides publiques (tout en supprimant près de 30 000 emplois en France). Depuis, le gouvernement a annoncé la fin du "quoi qu'il en coûte". Mais pas pour tout le monde.

Si la plupart des aides mises en place au printemps 2020 (prêts garantis, exonérations de cotisations et charges, chômage partiel), ciblaient le secteur privé dans son ensemble (donc aussi aux petites et moyennes entreprises), les milliards d'euros dégagés depuis pour les plans de relance bénéficient majoritairement, voire exclusivement, aux grandes entreprises, de même que les achats de titres financiers par les banques centrales.

Un scandale dénoncé par la CGT qui réclame une réorientation et un conditionnement des aides publiques à l'intérêt général en donnant la priorité aux dimensions sociales et environnementales.

Pour la CGT, les aides accordées par l'État et les collectivités doivent être incitatives et progressives pour la réalisation d'objectifs à atteindre dans chaque entreprise : maintenir et développer l'emploi, analyser et transformer les situations de travail de chaque salarié pour conjuguer bien-être et efficacité, aider à la transition écologique, permettre des transformations utiles de productions.

Intervenir sur les aides publiques nécessite de les recenser à tous les niveaux de l'Europe au local, d'évaluer leurs coûts pour pouvoir évaluer leurs effets. C'est en ce sens que la CGT a lancé une campagne pour aider les syndicats à s'emparer de cet enjeu en publiant notamment un guide disponible [ici](#).



La levée des brevets sur les vaccins, une urgence pour lutter contre la COVID.

La reprise de l'épidémie à travers la planète, avec un nouveau variant Omicron et après une année de campagne de vaccination, relance le débat sur la levée des brevets. Une occasion de continuer à porter la pétition exigeant un changement législatif concret « pour faire du vaccin un bien commun ».

La question de la levée des brevets sur les vaccins mérite d'autant plus d'être posée après la publication, en novembre dernier, de l'étude la People's Vaccine Alliance sur les résultats des géants pharmaceutiques.

D'après cette association, qui milite pour une meilleure répartition des vaccins à travers le monde, Pfizer, BioNTech et Moderna engrangent plus de 1000 dollars de profits par seconde.

Contrairement à AstraZeneca et Johnson & Johnson qui vendent pour l'instant leurs vaccins à prix coûtant, le trio a amassé cet argent en vendant l'immense majorité de leurs doses à des pays riches. Pour Pfizer, le chiffre d'affaires pourrait dépasser les 100 milliards de dollars en 2022. C'est deux fois plus qu'avant la pandémie.

Mais, pour le géant pharmaceutique américain, comme pour ces concurrents, il est hors de question de favoriser l'accès aux vaccins.

Conscients que nous ne pourrions stopper la pandémie sans élargir et favoriser l'accès au vaccin aux populations à travers la planète, de nombreuses voix s'élèvent pour exiger, au moins temporairement la levée des brevets. Mais malgré la pression, la Commission européenne, le Royaume-Uni et la Suisse, continuent de défendre le business des multinationales pharmaceutiques. Officiellement, cela nuirait à l'innovation !

Pourtant, si les formules sont la propriété des entreprises pharmaceutiques, les recherches des trois sociétés ont été largement financées par l'argent public.

Le montant s'élèverait à plus de 11 milliards de dollars pour les Etats-Unis et au moins deux milliards d'euros pour l'Europe. Un financement public qui ne permet même pas la transparence sur la fixation du prix des vaccins.

Un manque de transparence qui crée non seulement de la méfiance mais qui pèse surtout sur les comptes du budget de la sécurité sociale.

Pour la CGT, dans la lutte contre la covid, l'occasion a été manquée de rétablir la confiance en imposant une régulation publique et la transparence dans le seul intérêt du patient-citoyen.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT est engagée dans l'Initiative citoyenne européenne (ICE) « #Right2cure : Pas de profit sur la pandémie » au travers d'une pétition, pour exiger que ces questions soient débattues à la commission européenne.

[Cliquer ici pour signer la pétition " pas de profit sur la pandémie"](#)



Nom : Prénom :

Adresse:.....

Code postal Ville :.....

Année de naissance :..... Tél.:.....

Adresse mail :.....

Administration d'origine:.....

Bulletin à renvoyer à : CGT Finances Publiques (Collectif retraités Finances)
2 boulevard Magenta 35044 Rennes Cedex